

**Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton de**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 081-218102283-20260602-23_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.
Date de convocation : le 26 mai 2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 08 présents, 09 votants.	
Présents : Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Béatrice RAMIREZ Jean-Pierre MAZERAN Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	Absent excusé : Valérie RAMONÈDE (pouvoir Hervé JEANJACQUES) Jean-Philippe VERNHÈRES Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Béatrice RAMIREZ

Délibération n° 22/2026 – Vote subvention aux Associations 2026

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission Finances et Infrastructures présente les demandes de subventions reçues :

Le conseil municipal, décide à l'**unanimité** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association UCPRE de Chasse	250 €	Monsieur Hervé JEANJACQUES ne prend pas part au vote.
Association de Chasse de Réal	200 €	
CREAC	100 €	
Médaillés Militaires	100 €	

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de ne pas accorder de subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

Paroles de Femmes
Viste des Malades (VMEH)
Autonomie Services 81
Association des Parents d'Élèves Mézens - Roquemaure

TOTAL des Subventions accordées 650 €

Ainsi fait et délibéré à Roquemaure (Tarn), les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Hervé JEANJACQUES



Le Secrétaire,

Béatrice RAMIREZ

B. Ramirez